

agent maritime : Représentant d'une ligne qui cherche du fret pour celle-ci et à qui l'armateur a délégué des pouvoirs de négociation. Il est rémunéré par l'armateur qu'il représente. L'agent consignataire est le mandataire de l'armateur. Il pourvoit à tous les besoins et veille à l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires pour que le navire puisse achever son voyage rapidement et en bon état. Il est chargé de la négociation, de la conclusion des contrats commerciaux, de la recherche du fret et des contacts avec la clientèle et le cas échéant avec les autorités.

anthropique : relatif à l'homme ou à ses activités.

aquifère : Couche ou massif solide, perméable, poreux, comportant une zone saturée, suffisamment conducteur d'eau souterraine pour permettre l'écoulement significatif d'une nappe souterraine et le captage de quantités d'eau appréciables.

armateur : Propriétaire, exploitant ou affrèteur d'un navire. Son activité est le transport maritime des marchandises ou des passagers.

bathymétrie : Mesure des profondeurs marines dans le but de déterminer la topographie des fonds marins.

benthique : Caractère de la flore et de la faune vivant sur le fond des mers.

cabotage : Navigation côtière de port en port.

cercle d'évitage : Zone d'évolution permettant à un navire de modifier son cap de 180 ° au moins.

chargeur : expéditeur de tout ou partie de la cargaison d'un navire ou d'un conteneur.

CIADT : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire.

C.M : Côte marine.

Conteneur : Caisse de dimensions normalisées conçue pour faciliter le transport des marchandises sans rupture de charge et munie de dispositifs rendant sa manipulation aisée, destinée à éviter les ruptures de charges et à être acheminée par plusieurs modes de transport (terrestre, fluvial, maritime). Les conteneurs normalisés mesurent 20, 30 et 40 pieds de long, soit une capacité respective de 30, 45 et 60 m³. Il existe différents types de conteneurs (réfrigérés ou citernes par exemple) et des conteneurs spéciaux pour le transport aérien. Le conteneur réduit les risques et facilite le groupage. Sur mer, les conteneurs sont généralement transportés sur des navires spécialement adaptés (porte-conteneurs).

Conteneurisation : Ensemble des techniques et des procédures qui ont trait à l'utilisation des conteneurs pour le transport international des marchandises.

cote de dragage : Profondeur de dragage

darse : Bassin portuaire dont la plus grande dimension correspond à la direction d'entrée ou de sortie des navires.

dépotage : Action consistant à vider un conteneur ou une citerne à l'arrivée au port ou à destination.

desserte : Moyen d'accès spécifique d'un site, d'un quai de chargement, d'un môle (dans un port). Se dit d'un dispositif ou d'une infrastructure qui assure une liaison entre 2 points (desserte maritime entre 2 ports, voie de desserte du port...)

développement durable : Démarche de prise en compte des intérêts des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures sur les problématiques sociales, économiques et environnementales.

DTA : Directive Territoriale d'Aménagement, document présentant les grandes orientations de l'Etat en matière d'aménagement, d'équipement et de gestion des espaces naturels sur tout ou partie d'un territoire.

dragage : Extraction de matériaux en milieu aquatique.

duc d'albe : Faisceau de pieux fichés dans le sol marin et reliés en leur sommet, sur lequel un navire peut s'amarrer ou s'appuyer.

empotage : Manutention consistant à mettre des marchandises dans un conteneur.

emprise : Surface occupée par un aménagement ou une activité.

escale : Interruption d'un parcours maritime pour se reposer, se ravitailler, débarquer et embarquer des passagers ou des marchandises.

EVP : Equivalent Vingt Pieds. Mesure statistique pour le trafic de conteneurs, leurs gabarits étant soit de vingt pieds en longueur (1 EVP) ou quarante (2 EVP). En anglais, Twenty Feet Equivalent Unit (T.E.U.).

faisceau ferroviaire/d'échange : Regroupement de plusieurs voies ferrées parallèles.

feeder : Navire qui dessert des ports de redistribution de trafic à partir de ports de concentration de trafic, approvisionnés par des navires de grande capacité (voir mother).

gate : Entrée ou Sortie du terminal

halieutique : Qualifie tout ce qui se rapporte à la pêche.

hinterland : Zone géographique d'influence économique d'un port pour un mode de transport donné.

hub : plate-forme portuaire de groupage-dégroupage des marchandises, en général conteneurisées.

hydrodynamique : Science et technique qui traitent des lois régissant le mouvement des liquides ainsi que les résistances qui s'opposent à ce mouvement.

hydrogéologie : Science qui s'intéresse à la recherche, au captage et à la circulation des eaux souterraines.

ICPE : Installation Classée Pour l'Environnement en raison des risques industriels induits par son activité.

îloter : Isoler et regrouper dans l'espace (se dit d'une fonction logistique).

infrastructure : Au sens portuaire, s'entend par les aménagements d'accès nautiques (chenaux, darses, bassins) et quais.

intermodalité : Capacité à utiliser des modes différents et complémentaires pour le transport de marchandises sur un trajet donné (utilisation de plusieurs modes de transport sans rupture de charge de la marchandise).

ligne : Se dit d'une liaison par mer entre des points déterminés et qui présente un caractère régulier; de là viennent les expressions armateurs de ligne, navigation de ligne, lignes régulières.

longrine : Poutre reposant sur plusieurs points d'appui et répartissant des charges sur ceux-ci.

massification : Opération qui consiste à regrouper des marchandises/conteneurs afin de constituer des lots suffisamment importants et homogènes permettant l'expédition/l'envoi vers un point de destination unique en une seule fois. Cette stratégie des chargeurs et armateurs de regroupement au maximum des flux de marchandises vise à diminuer les coûts unitaires de transport et faire ainsi des économies d'échelles.



Lexique

navette : Service de transport qui assure des liaisons directes et cadencées entre 2 points.

mothers : Navires de grande capacité destinés à desservir des hubs de dégroupage de la marchandise (voir feeder).

opérateur : Exploitant de tout ou partie des maillons de la chaîne logistique (exemple: opérateur de transport combiné)

over panamax :

- 1- Navire dont l'un des paramètres dépasse 295 m (longueur), 32,25 m (largeur hors tout) ou 13,25 m (tirant d'eau maximum).
- 2- Portique permettant de servir des navires de ce type.

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

panache : Espace occupé par la diffusion d'un mélange gazeux ou liquide en concentration significative par comparaison avec son environnement, dans l'air ou dans l'eau.

panamax : Navire dont les paramètres permettent le passage par le canal de Panama : longueur maximale de 295 m, largeur hors tout maximale 32,25 m, tirant d'eau maximum 13,50 m.

part modale : Part de trafic prise en charge par un mode de transport donné sur le trafic total acheminé.

PAZ : Plan d'Aménagement de Zone

PIF : Poste d'Inspection Frontalier.

plan d'entreprise : Document de référence qui définit les objectifs stratégiques de l'entreprise pour les 4 années à venir.

plate-forme multimodale : Lieu équipé pour le transfert de marchandises entre plusieurs modes de transport et facilitant les liaisons entre ces différents modes (route, mer, fer et voie d'eau).

PLU : Plan Local d'Urbanisme, instauré par la loi sur la Solidarité et le Renouveau Urbain de 1999 en remplacement des Plans d'Occupation des Sols

port avancé : Port fluvial directement desservi par un port maritime. Le port fluvial est « avancé » dans le territoire continental. Cela relève d'une stratégie visant à créer des points de concentration de conteneurs vers/ depuis lesquels le port peut favoriser la mise en place de services de transport massifié sous forme de navettes.

port de marché : Port desservant un marché économique géographiquement cohérent. Marseille-Fos est un port de marché, tout comme les ports Nord Européens, par opposition aux hubs, ou ports de transbordement.

port en eaux profonde : Port présentant des tirants d'eau admissibles compatibles avec les plus grands navires en activité.

portique overpanamax : portique aux dimensions adaptées à celles d'un navire post-panamax.

POS : Plan d'Occupation des Sols.

post panamax : navire dont les dimensions, supérieures à 32 m en largeur et de plus de 11 m de tirant d'eau, l'empêchent de transiter par le canal de Panama.

PPI : Plan Particulier d'intervention.

pré/post acheminements : Transport de marchandises, respectivement avant ou après transport maritime. L'ensemble des organisations transports de pré/post-acheminement constitue un réseau qui relie le port à son hinterland.

réseau fluvial à grand gabarit : Voies accessibles aux convois de 4400 t (Seine et axe Rhône-Saône en France) et constituant l'essentiel du réseau dans le reste de l'Europe.

réseau primaire : Réseau principal sur lequel vient se mailler le réseau secondaire.

rail-NIB : Navette ferroviaire Inter-Bassin (Bassin Marseille-Bassin Fos).

ro-ro (roll on/ roll off) : Désigne la technique de manutention horizontale au moyen d'engins roulants qui demeurent ou non à bord du navire. Le terme équivalent en français est roulage.

rotation :

- 1- Tour effectué par un navire en manœuvre
- 2- Organisation de transport en aller/retour

roubine : Canal creusé par l'homme aux fins d'assainissement ou d'irrigation.

sea air : offre de service combiné aéro-portuaire.

services phytosanitaires : service officiel de l'agriculture qui atteste que les végétaux ou produits végétaux sont dépourvus de parasites ou de substances toxiques.

site de clapage : site d'immersion des produits de dragage.

superstructure : Voir infrastructure. Au sens portuaire, tous équipements et aménagements hors infrastructures.

TEA : Tirant d'Eau Admissible : tirant d'eau permettant le passage de navires d'une certaine taille. Le tirant d'eau est la distance verticale entre la ligne de flottaison et la quille ou enfoncement du navire.

terminal dédié : Terminal ayant une vocation logistique spécifique et unique.

tonnage : Capacité de transport d'un navire de commerce.

transbordement : Chargement d'une marchandise, d'un moyen de transport à un autre moyen de transport.

transitaire ou commissionnaire de transport : Organisateur de transport. Il procède, en son nom, au transport des marchandises qui lui sont confiées par le chargeur.

transport combiné : Transport de marchandises sur des véhicules routiers qui sont eux mêmes acheminés par le rail sur une partie du parcours. Cette technique de transport permet l'intermodalité. On parle également de transport multi-modal et intermodal dans le cas de techniques nécessitant la manutention des châssis routiers, des caisses mobiles ou des conteneurs ; de ferroutage dans le cas de techniques permettant aux camions traditionnels, avec ou sans tracteur, d'être acheminés par voie ferroviaire en utilisant des wagons spéciaux.

turbidité : Caractéristique d'une eau dont la transparence est atténuée en raison de la présence de fines particules en suspension d'origine naturelle ou dues à des agents polluants.

ZIP : Zone Industrialo-Portuaire

zone d'échange : Zone permettant les transferts de conteneurs entre les acteurs présents sur un terminal ; généralement située entre le parc de stockage des conteneurs et la zone d'expédition routière ou ferroviaire.

